

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Convocations adressées le 23 juin 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents : 8

Monsieur Thibault COULON, Madame Cathy SAVOUREY, Madame Peggy GRATELLE, Monsieur Philippe FOURNIÉ (en visio), Madame Betsabée HAAS, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés : 2

Monsieur Alain DELANCHY (suppléé par Madame Peggy GRATELLE), Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU).

Membres suppléants présents non votants: 1

Monsieur Emmanuel DUMENIL.

Pouvoir: 0

**CS260629-08 – INSTITUTIONS – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT
MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

Monsieur Thibault COULON, Président, donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé que :

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.2121-8 du CGCT, applicables au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale et à l'article 5-2 des statuts, le Comité syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Comité syndical et du Bureau du Syndicat mixte.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-8,

Vu l'installation du Comité syndical en date du 27 mai 2026,

- **ADOpte** le règlement intérieur du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Le Président

Thibault COULON